

## JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

# LE RÈGLEMENT DE FERMETURE DES MAGASINS "NUL"

OTTAWA, 19 — (PCf) — La Cour suprême du Canada a décidé à l'unanimité, aujourd'hui, que le règlement municipal de Montréal exigeant la fermeture des magasins les jours de fêtes religieuses catholiques est nul.

Le tribunal, par un jugement qu'a lu le juge-en-chef Patrick Kerwin, accorde l'appel de sept grands magasins de détail de Montréal qui contestaient la validité du règlement et du statut provincial sur lequel il repose.

Cette décision renverse celle de la Cour d'Appel du Québec qui, sur une division trois contre deux, avait stipulé que le règlement municipal et le statut provincial étaient constitutionnels.

Le juge en chef Kerwin, en rendant le jugement de la Cour suprême, a dit:

"L'appel est accordé. Le jugement de la Cour du Banc de la Reine, division des appels, est annulé et celui du premier procès restauré, avec frais."

Le règlement ordonnait la fermeture des magasins aux jours fériés suivants: Jour de l'An, Imma-

culée-Conception et Noël. Tout délit comportait une amende de \$40 ou deux mois de prison.

### LES ACCUSEES

Les magasins qui ont défié le règlement sont les suivants: Henry Birks and Sons, Montréal, Ltd; The T. Eaton Company Ltd, Montréal; Holt, Renfrew and Company Ltd; Mappin's Ltd; Henry Morgan and Co. Ltd; Jas. A. Ogilvy's Ltd et The Robert Simpson, Montréal, Ltd. Il s'agit des plus grands établissements de détail de Montréal.

Leur avocat soutenait que le règlement n'était qu'un moyen détourné de faire observer par tous des fêtes de l'Eglise catholique.

De leur côté, les avocats de Montréal et du gouvernement provincial affirmaient que le règlement municipal et la loi provinciale sur laquelle il repose n'avaient été adoptés que pour donner un jour de congé aux employés de magasins,

tout comme la plupart des syndiqués du Québec jouissent d'un congé ces jours-là.

### LES ARGUMENTS

Me Paul Bélanger, chef adjoint au contentieux de Montréal, a soutenu devant la Cour Suprême, en mai dernier, que le règlement n'employait pas les termes ecclésiastiques pour dénommer deux des fêtes à chômer.

On a employé les termes Noël et Jour de l'An, plutôt que la Nativité et Circoncision de Notre-Seigneur, pour décrire les fêtes du 25 décembre et du 1er janvier.

Me C.-A. Geoffrion, avocat-conseil des magasins, a soutenu, de son côté, que si la Législature du Québec et le Conseil municipal de Montréal n'avaient pas entendu imposer l'observance obligatoire de fêtes religieuses, ils auraient indiqué des dates et non pas des noms, pour déterminer les jours à chômer.

# Rien ne peut justifier en ce moment une majoration du prix du papier-journal

(M. Emile Castonguay)

QUEBEC, 19 — (PCF) — Le président Emile Castonguay de l'Association des éditeurs de quotidiens a affirmé mardi "qu'il n'y a rien qui puisse justifier une majoration des prix du papier-journal, présentement, si l'on en juge par les profits des moulins à papier du Canada".

M. Castonguay, qui est également le gérant du journal "L'Action Catholique" de Québec, a fait cette déclaration en marge de la hausse de \$5 la tonne annoncée par la St. Lawrence Corporation. Cette majoration doit prendre effet le 1er novembre prochain et elle augmentera le prix du papier-journal à \$131 la tonne, à New-York.

"J'ai l'impression, a poursuivi M. Castonguay, que la St. Lawrence Corporation n'a pas de clients au Canada, et il ne pourrait bien que sa décision ne soit qu'une manoeuvre en vue de connaître la réaction des journaux." Sa déclaration ajoutait "qu'il serait sans doute injuste d'affirmer que toutes les papeteries sont dans la même situation, car il y peut toujours y avoir des exceptions".

## CRAINTE EXPRIMEE

Poursuivant ses commentaires, M. Castonguay a dit: "Il faut en général se poser une question bien naturelle lorsqu'il semble y avoir une manoeuvre concertée sur un même front. On se demande alors jusqu'à quel point les décisions prises relèvent d'un seul individu ou de l'ensemble de l'industrie à laquelle il appartient".

"Le gouvernement fédéral", a-t-il ajouté, "a déjà fait enquête en vue de déterminer s'il existe un cartel entre les manufacturiers de papier, de verre et de caoutchouc, mais je crains que nos voisins américains ne s'inquiètent du bon jugement du gouvernement canadien qui cherche à définir les motifs d'un cartel du papier-journal, si cartel il y a".

"J'ajouterais, a-t-il dit, qu'il est grand temps que les gouvernements provinciaux s'inquiètent de la façon dont les moulins à papier canadiens abusent de nos forêts, car leur course aux marchés d'exportation pourrait bien avoir des répercussions néfastes à notre patrimoine national."

"Les petits éditeurs, a-t-il conclu, se verront forcés de faire assumer à l'homme de la rue toute augmentation du coût du papier, à

l'heure actuelle. Ce sera le comble de l'ironie du sort, dans un pays où le contribuable porte déjà le fardeau de la télévision subventionnée par l'Etat."

## AUX ETATS-UNIS

Des membres de la Chambre des représentants des Etats-Unis y sont allés plus carrément dans leurs opinions.

## LES HEURES TRAGIQUES

# 2 morts, 2 blessés dans une violente collision

Auto heurtée par un train

Deux morts, deux blessés, tel est le résultat d'une violente collision survenue, hier soir, dans le village de St-Polycarpe entre deux tracteurs et un camion. Deux personnes ont été tuées sur le coup et les deux autres ont été transportées à l'hôpital souffrant de graves blessures.

L'accident est survenu en face de la demeure de M. Zénon Bourbonnais, 41 ans, à St-Polycarpe. Ce dernier a été tué instantanément ainsi que M. Benoit Gauthier, 43 ans, de Ste-Justine de Newton. Les deux personnes blessées dans cette collision ont été transportées à l'hôpital de Valleyfield. Leur état ce matin était encore grave. Ce sont MM. Normand Brouillard, 52 ans, et Georges Bourbonnais, 50 ans, tous deux de Saint-Polycarpe.

Le coronar-adjoint du district de Montréal, le Dr A.-B. Clément, et le sergent-détective Gaston Archambault, de la Sûreté provinciale, se sont rendus sur les lieux pour enquêter.

M. Gauthier était au volant d'une automobile qui a heurté les deux tracteurs, l'un conduit par Bourbonnais, l'autre par Brouillard, avec une extrême violence et le bruit de la collision a attiré plusieurs personnes sur les lieux de la tragédie. Une épaisse brume enveloppait la route au moment de la collision.

## A UN PASSAGE

Un train de voyageurs du Pacifique Canadien a renversé une camionnette, hier soir, à un passage à niveau de Pointe-Claire, dans la banlieue de Montréal.

M. et Mme E.-C. Travis, de Ste-Genève, ont été transportés à l'hôpital Général de Lachine, où ils souffrent de profondes blessures à la tête. Deux enfants des Travis, Linda, 3 ans et Francis, 13 ans, étaient dans le véhicule au moment de la collision mais ils s'en sont tirés indemnes.

Selon le chef de police Edouard Palement, de Pointe-Claire, l'accident est survenu au passage à niveau à quelques centaines de pieds au nord du boulevard Métropolitain à Pointe-Claire. A cet endroit il n'y a pas de signaux lumineux pour indiquer qu'une voie ferroviaire traverse la route.

On croit que le chauffeur de la camionnette n'a pas entendu l'avertissement du train de voyageurs venant d'Ottawa et filant vers Montréal. Le rapide a happé l'avant de la camionnette qui fut traînée

sur une distance d'une cinquantaine de pieds. La voiture est une perte totale.

Outre le chef de police Palement, le sergent Jean









# La Patrie

(Membre de la Canadian Press et de l'Audit Bureau of Circulation)  
est imprimée et publiée au No 180 est, rue Catherine, Montréal, par la Compagnie de Publication de "La Patrie" Limitée, Roland Dubois, Secrétaire Trésorier. Téléphones UN 1-2701. Echange correspondant avec tous les différents services. Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

**PRIX D'ABONNEMENTS**  
Edition du dimanche, Canada, 1 an ..... \$5.00  
Edition quotidienne, Canada, 1 an ..... 5.00  
Edition quotidienne, Canada, 6 mois ..... 2.75  
Edition quotidienne, États-Unis, 1 an ..... 6.00  
Edition quotidienne, États-Unis, 6 mois ..... 3.00  
Edition du dimanche, États-Unis, 1 an ..... 3.00

**REPRESENTANTS**  
TORONTO, Ont.: Hugh Rose chambre 101, Edifice McKinnon, 19, rue Melinda; Téléphone Empire 4-1016  
ÉTATS-UNIS: Ralph R. Mulligan, 141 East 44th Street, Room 911, New York 17, N.-Y.; 35 East Wacker Drive, Chicago 1, Ill.; 3049 East Grand Boulevard, Detroit 2, Mich.

MONTREAL, 19 OCTOBRE 1955

## Le coût de l'assurance-santé

par Roger DUHAMEL

Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, les délégués n'ont pas abordé à fond le problème de l'assurance-santé obligatoire au Canada. Le premier ministre Saint-Laurent s'est contenté d'exprimer la conviction qu'il s'agissait avant tout d'une question relevant exclusivement de la juridiction provinciale et il s'est demandé si la mise en train d'un semblable projet n'était pas prématurée. Le premier ministre Frost, de l'Ontario, a soumis un programme élaboré, dont il a dit évidemment grand bien. Un comité formé des différents ministres de la Santé a été formé pour étudier plus avant cette recommandation.

Dans toute cette affaire, il existe un aspect financier qu'il serait dangereux de perdre de vue. Même ceux qui sont d'avis que l'assurance-santé individuelle et libre est insuffisante pour faire face aux besoins actuels ne peuvent se désintéresser du coût probable d'une semblable initiative de l'Etat. Dans un discours récent à Halifax, le docteur C.-B. Stewart, le doyen de la Faculté de Médecine à l'Université de Dalhousie, a cité quelques chiffres qui méritent au moins une réflexion attentive.

Si le gouvernement entreprend d'assumer les frais seuls d'hospitalisation, les contribuables canadiens devront déboursier chaque année une somme de \$525,000,000. En y ajoutant les soins médicaux, les remèdes, les appareils et différents autres services, on dépassera largement le milliard de dollars. Selon la suggestion de M. Frost, le gouvernement central devrait acquitter 60 pour cent du coût total. Ce qui revient à dire que le ministre des Finances se verrait dans l'obligation d'ajouter \$

















## RIONS UN PEU



10-19

—Je ne suis donc pas protégée par l'assurance dans ces cas-là?

## TRAVERS AMUSANTS

On ne dirait pas que les enfants qui sont des anges à votre arrivée...



Sont les memes qui vous font damner avant votre départ.



## LE FANTÔME

Le sixième homme



## HOPALONG CASSIDY

Mason est revenu













